



LE BLANCHIMENT DANS LE « SUD » : ENTRE TRADITIONS ET MODERNITÉ

MICHEL KOUTOUZIS*

LA DROGUE : PREMIER MARCHÉ MONDIAL DE MATIÈRES PREMIÈRES

Le marché des drogues illicites semble être, depuis le début des années 1990, le premier marché mondial de matières premières ; il devance probablement les marchés de l'énergie, du tourisme ou des métaux ; ses profits cumulés (cf annexes) peuvent être comparés à ceux des marchés industriels comme celui de la chimie ou de l'automobile. Les estimations des États-Unis concernant l'ensemble des volumes blanchis annuellement (et dont les bénéfices du trafic des drogues tiennent une place prépondérante), portent sur près de 2 % du PIB mondial.

Mais, une grande partie de l'argent blanchi n'est pas comptabilisée par ces derniers. Il concerne, essentiellement, les transactions du Sud qui se font dans un environnement économique et technologique qui ne peut (ou ne veut) faire la part des choses.

Les choix économiques impliquant une libre circulation des fonds, les plans d'ajustement structurels mis en place en Afrique et en Amérique Latine, les « réformes » et les privatisations qui surviennent dans l'ex-monde soviétique, précédant la plupart du temps celles du politique faisant l'impasse sur les contrôles de la société civile, accentuent par ailleurs les failles permettant aux blanchisseurs la réinsertion de leurs fonds illicites.

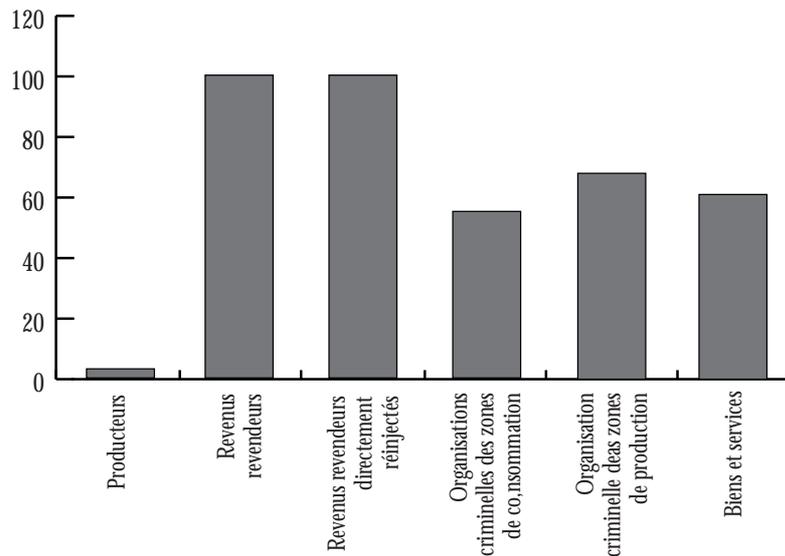
Tableau n° 1
Chiffres d'affaires des marchés industriels en 1992
(estimation en milliards de dollars)

Pétrole, gaz	360	Textile	280
Aliments	330	Automobile	195
Chimie	325	Fer-acier	112

Source : OCDE.

* Chargé de recherche à l'Observatoire géopolitique des Drogues (OGD), coordinateur de l'*Atlas Mondial des Drogues*, PUF, 1996 et auteur, en collaboration avec Alain Labrousse de *Géopolitique et géostratégies des Drogues*, Economica, 1997.

Graphique n° 1
Marché des drogues : distribution des bénéfices
 (estimation en milliards de dollars)



Source : OGD

Le marché de la drogue, très sophistiqué, fait appel à tous les métiers de commerce international. En effet, il englobe :

- la production de matières premières agricoles ;
 - le processus de transformation par l'utilisation de produits chimiques ;
 - les opérations de négoce en gros à l'exportation ;
 - la logistique et le transport ;
 - la gestion des risques par des systèmes informels d'assurance, de troc et de compensation ;
 - l'importation, gestion de stocks et distribution en gros et demi-gros ;
 - le marketing et la distribution au détail ;
 - le financement des opérations internationales et le blanchiment des capitaux.
- Mais, cette dernière activité se dilue, en partie, à travers l'ensemble des activités citées ci-dessus. En ce sens, une grande partie des revenus du commerce de la drogue se dilue au sein de la société et

seule une fraction, certes substantielle, est concernée par des pratiques spécifiques de blanchiment.

Tout comme certains produits tropicaux, les drogues font l'objet de négociations internationales au niveau bilatéral et multilatéral (éradication, substitution, coopération des services répressifs, etc.), où s'imbriquent des questions économiques, de santé, de développement, de sécurité et des problèmes liés à l'environnement. On constate aussi des phénomènes de surproduction généralisée et une baisse tendancielle des cours. Enfin, le développement des productions illicites est, en partie, lié aux modes de fonctionnement actuels des marchés de matières premières et profite des crises désormais structurelles que connaissent ces marchés¹.

L'impression d'anarchie qui ressort de l'étude de l'ensemble des opérateurs liés au trafic de drogue est trompeuse. Elle est fondamentalement liée à l'opacité du marché ; en fait, chaque opérateur agit



à son niveau de manière rationnelle, profitant des incohérences et des contradictions générées par ce genre d'activités et des mesures coercitives qui les concernent. Dans un univers instable, où l'élimination du marché ne se traduit pas par un dépôt de bilan mais la prison, voire la mort, les opérateurs sont soumis à l'impératif d'efficacité de manière permanente. Cette obligation de performance est un stimulant, les trafiquants sont souvent des exemples jaloués par les producteurs de matières premières pour leur capacité d'anticiper les besoins du marché, de développer de nouveaux produits ou de multiplier les usages de leurs produits. Par ailleurs, les organisations, mais aussi les simples opérateurs criminels, sont souvent à l'avant-garde du management, de la finance et même du marketing. Enfin, leur vision du monde est condamnée à être réaliste, *ils voient donc le monde tel qu'il est et non pas tel qu'il devrait être.*

DE L'ALENA A SCHENGEN, FRONTIERES ET SYNORA (συνορα)

Sans vouloir revenir sur la définition de frontières, essayons de la juxtaposer au terme grec équivalent : *συνορα*². Tandis que les « frontières » sont les zones de front entre armées ou autorités, la ligne défendue entre le « nous » et le « eux », les *synora* sont une « définition commune » (*Συν-οριζω*). Dans le premier cas, s'affrontent des souverainetés. Dans le deuxième, on tend, par accords successifs, vers un espace entropique et inconnu. Le premier terme est une notion *militaire*, le deuxième une notion *marchande*.

Un commerçant, par définition transfrontalier, doit se servir du temps et de l'espace pour faire muter un produit par rapport aux exigences de la production et surtout celles de la consommation. Le

commerçant est une sorte d'intermédiaire-prestidigitateur, qui arrive à acheter de l'opium chez les Wa birmans et à vendre, à l'autre bout de la chaîne, porte de la Chapelle à Paris par exemple, de l'héroïne. C'est aussi celui qui changera ses champs de cannabis en cultures de coca ou de pavot et transformera la cocaïne en crack, puisque son métier consiste à changer le produit qu'il détient en « produit désiré ».

Pour saisir le fonctionnement du commerce informel (et par extension du trafic), s'impose une deuxième constatation : *une société ordonnée est une société fragile*. Lois et règles « codent » un fonctionnement qui prend des risques importants s'il entre en contact avec un « autre », possédant des règles différentes, voire sans règles du tout. D'autant plus que les lois qui régissent le commerce, et font passer un produit du formel à l'informel, sont souvent des décisions contredites par l'histoire longue et ne sont pas suivies à la lettre, introduisant ainsi du « désordre » structurel. Dans ces cas, le « commerçant » devient un agent déstabilisateur, semblable à un ethnologue qui, sans précaution, investit une société dite primitive.

Les décisions administratives issues d'une vision libérale du monde sont volontaristes. Elles considèrent l'objectif et sous estiment l'environnement politique et administratif.³ Administrateurs (angéliques)⁴ et commerçants (réalistes) créent ainsi les conditions qui transforment les frontières en *synora*. Il en est ainsi pour l'ALENA, pour l'espace Schengen, mais surtout pour l'ensemble des pays du Sud pris dans le maëlstrom de la mondialisation. En effet, lois et règles ne sont performantes et efficaces que si elles sont *intériorisées* et assumées sans arrière-pensées. Or, aujourd'hui, la loi devient souvent un instrument administratif, produit d'un troc entre les États bailleurs de fonds et ceux du Sud. Elle acquiert une valeur marchande, ce qui l'empêche d'être *intériorisée*, aussi bien par les administrateurs

que par les administrés⁵. Si une frontière symbolise tout particulièrement les impasses et les contradictions de l'économie « mondialisée », c'est bien celle qui sépare les États-Unis du Mexique. Longue de plus de 3 000 kilomètres, elle se veut une ligne de démarcation entre le pays le plus développé de la planète et un pays du Sud considéré comme « émergent ». Le « *Tortilla curtain* », comme on appelle cette fracture symbolique du « nouveau monde » d'après-Guerre Froide, a pour objectif d'arrêter les hommes mais de laisser passer capitaux et marchandises. La volonté d'intégration croissante de l'économie mexicaine, dans le projet nord-américain, voudrait rejeter les problèmes de « contact » entre ces deux mondes sur une foule d'unités douanières, policières et même militaires. On assiste ainsi, des deux côtés de la frontière, à ce qui est défini comme « la montée aux extrêmes ». Mais ici ce ne sont pas deux armées qui s'affrontent (au contraire, elles sont censées collaborer) : c'est la logique marchande contre la logique administrative. La « sécurisation » croissante de la « Ligne » répond à la montée des courbes des échanges commerciaux et financiers. On condamne ainsi les forces de sécurité, nombreuses, bien équipées mais tout de même débordées, à reproduire quotidiennement le mythe de Sisyphe, car la drogue et ses bénéfices transitent plus que jamais entre les deux pays.

Dans un espace où marchandises licites et illicites se croisent, où les filières suivent les routes des *conquistadores*, où les voies régaliennes se transforment en itinéraire de croisières, où le troc et les services se substituent aux relations inter-États, où exclusions « certifications » et embargos n'ont pour principal effet que d'amplifier les profits illicites et le blanchiment, le Sud, l'Est⁶ et l'Ouest se rejoignent, pour le meilleur mais aussi pour le pire. Ainsi, les frontières commerçantes font communiquer, sans filtre, des logiques culturelles

et de consommation, mais aussi des pratiques belliqueuses ou de survie et des valeurs jusqu'ici isolées les unes des autres, qui retrouvent parfois dans l'Occident, à travers les drogues, des moyens d'expression nouveaux. Ces voies de communication ne sont pas uniquement physiques, elles sont aussi électroniques. Ainsi, aujourd'hui au Mexique, l'expression mutante des mécanismes traditionnels de contrebande de devises s'appelle « blanchiment ». Il est rendu possible par les transferts informatiques facilités par l'achat d'institutions bancaires américaines⁷ et par le processus de consolidation à l'œuvre dans le secteur bancaire américain. Nous retrouvons le même système tout au long de la « route des Balkans » : dans les pays qu'elle traverse (Bulgarie, Hongrie, République tchèque), des filiales ou des succursales de banques de l'Union européenne peuvent se permettre des pratiques qui seraient illégales à l'intérieur de l'espace Schengen (versements en liquide importants, pas de déclaration de soupçons, etc.). Une fois l'argent déposé il peut, en toute légalité, rejoindre les banques-mères.

Il faut faire remarquer, une fois encore, que l'interpénétration bancaire, tout en acceptant la rigueur des métropoles du Nord, fait fi des différences culturelles, politiques et économiques des mondes et profite (dans sa logique concurrentielle) du laxisme qu'on autorise aux succursales ou aux filiales du Sud et de l'Est. Ainsi, non seulement elle participe des procédures du blanchiment mais met crûment en lumière au Sud les contradictions (voire l'hypocrisie) des institutions du Nord.

BLANCHIMENT : UNE ACTIVITÉ AUX FACETTES MULTIPLES

Patrick Glorieux indiquait en 1995⁸ que « les définitions habituelles du blanchi-



ment ne prennent pas en compte trois éléments qui font de celui-ci une infraction culturellement autonome par rapport au champ habituel de droit pénal ». Le fait que le blanchiment ne fait pas (en apparence) de victime, qu'il soit mis en œuvre par des acteurs socialement puissants employant des techniques de blanchiment identiques à celles utilisées pour la réinsertion de l'argent spéculatif et de la fraude fiscale rend, en effet, la lutte contre ce délit extrêmement difficile. Ces remarques concernaient les pays du Nord, politiquement et culturellement bien structurés, ayant mis en place des moyens de contrôle performants et sophistiqués, à l'image de leur propre société⁹.

Or, le processus de mondialisation de l'économie de marché, accéléré depuis l'effondrement de l'empire soviétique, a créé de nouveaux espaces spéculatifs et une logique mercantile œcuménique, qui n'épargne aucune partie du globe. Si l'argent de la drogue continue à profiter aux économies occidentales, il peut désormais s'investir, encore plus aisément, dans les pays du Sud. Il peut aussi simplement y transiter, ayant comme but final de s'insérer dans l'économie occidentale¹⁰.

Si la logique économique suppose et agit dans un espace qu'elle voudrait unifié, la logique politique continue d'agir en utilisant les outils classiques (diplomatie, guerres, aires d'influence, etc.), propres à des divisions et des réalités antérieures mais toujours performantes. De même que l'espace Schengen voudrait occulter des intérêts et des actions divergeants des pays-membres qui la composent, de même l'intégration des pays du tiers-monde dans la logique de l'économie du marché voudrait faire abstraction des forces endogènes et exogènes qui perpétuent et renforcent leurs différences. Dans ce vaste espace contradictoire, politico-économique et culturel, entre globalisation et particularisme, entre modernité et tradition, entre arrogance angélique des

uns et interventions obscures des autres, s'incrustent (entre autres) et se développent les mécanismes de blanchiment du Sud. Etant le produit de rencontre de la « modernité » avec des traditions disparates, le blanchiment dans le Sud prend, d'un continent, d'une aire culturelle à l'autre, des visages très différents¹¹. Il est protégé par la dualité de l'action du Nord : celui-ci apparaît souvent comme un levier normalisateur et coercitif au niveau des règles et des lois, et parallèlement comme un agent important embrassant les contradictions et les particularismes par son action (ou par défaut d'intervention réelle). Exception faite des textes juridiques, des déclarations officielles et des campagnes de presse, la communauté internationale donne en effet des signes forts et répétitifs indiquant que le trafic de drogues et le blanchiment de l'argent issu de cette activité ne sont pas traités comme une priorité. En effet, l'économie, la diplomatie, les aires d'influence, les arrière-pensées des États semblent toujours plus importantes que la lutte contre la drogue. Plus encore que le manque de volonté politique, ce qui rend l'action contre le blanchiment caduque, c'est justement l'opposition entre un discours absolutiste et des pratiques condescendantes. A cela s'ajoute, et ce n'est pas un paradoxe, une méconnaissance des particularismes, des nuances, des mécanismes, autres que ceux qui régissent l'économie des métropoles occidentales.

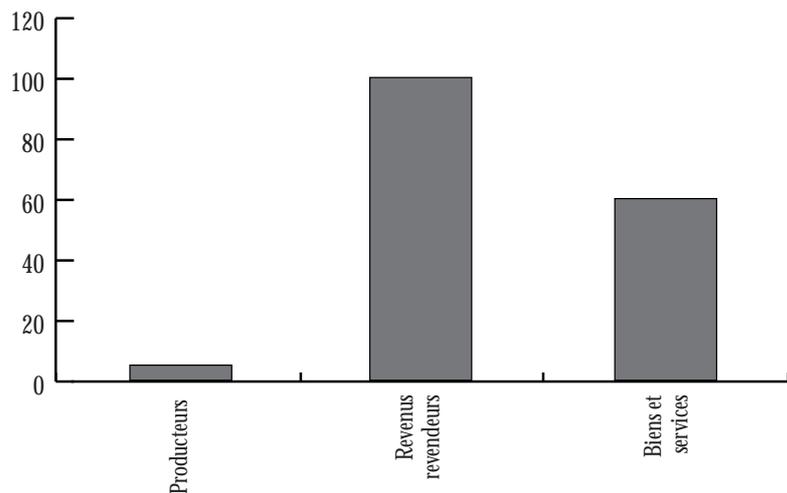
LA PART DU SUD

L'effort d'intervention pour identifier et intercepter l'argent sale porte essentiellement, et à juste titre, sur les places financières aptes à intégrer des grandes sommes d'argent, accumulées préalablement par les organisations criminelles transnationales. Ainsi, le débat sur le

blanchiment se fixe, essentiellement, sur le rôle du secret bancaire, sur les places *offshore*, sur les transferts électroniques (swift), et les opérations financières à grande échelle. Il porte aussi sur la coopération juridique et policière des États capteurs du Nord. Mais, à regarder de plus près l'insertion des fonds issus de la production, de la transformation, du trafic et de la distribution des drogues, force est de constater que le Sud est un capteur majeur des fonds

concernés. *Ainsi, à notre sens, plus des deux tiers des revenus du trafic s'intègrent à l'économie sans même avoir à recourir aux procédés de blanchiment visés par l'arsenal juridique défini par la communauté internationale.* L'argent, dans ces cas, fait naturellement partie de l'économie formelle ou informelle acceptée et souvent considérée comme nécessaire à la survie des États du Sud. La distribution des bénéfices pourrait être décrite par le tableau suivant :

Graphique n° 2
Revenus non blanchis : hors organisations criminelles
(estimation en milliards de dollars)



Source : OGD

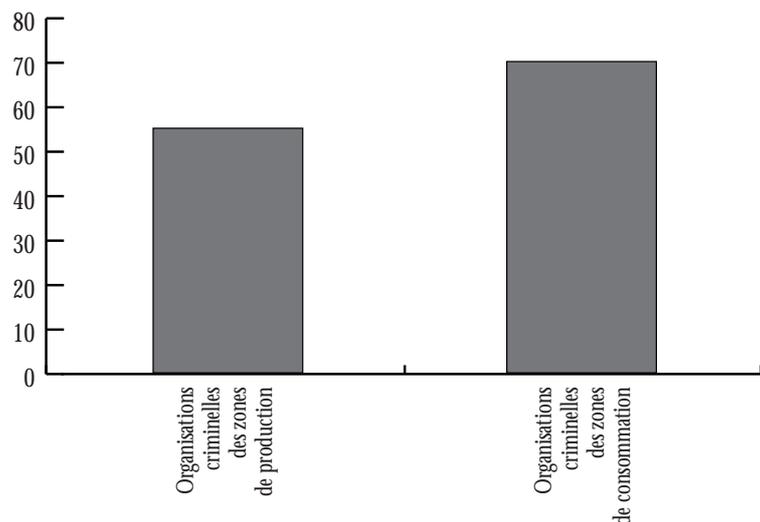
Il serait donc, à notre sens, intéressant de faire une courte présentation des flux économiques issus du trafic de drogues : en effet, si on concède que l'argent réintégré annuellement dans l'économie mondiale se situe entre 350 et 400 milliards de dollars, le revenu et les bénéfices des producteurs et des revendeurs (qui représentent respectivement 5 et 100 milliards) sont directement réinjectés ou troqués sans passer par des procédures de blanchiment. Il en va de même pour une partie, non négligeable, de l'argent

récupéré par les organisations criminelles installées près des zones de production.

Les sommes récupérées doivent approcher de 100 milliards de dollars, d'autant plus que certains de ces pays ont des législations laxistes (ou arbitraires), ou sont dans l'impossibilité de mettre en place des structures de contrôle efficaces (Croissant et Triangle d'or, continent africain, espace ex-soviétique, etc.). En ce sens, il serait intéressant d'énumérer certaines de ces pratiques.



Graphique n° 3
Revenus non blanchis : organisations criminelles
(estimation en milliards de dollars)



Source : OGD

Le troc « africain »

A observer les mécanismes de blanchiment classiques tels qu'ils sont énumérés par les institutions internationales, comme le GAFI, on pourrait sans craindre d'être provoquant, affirmer que le blanchiment d'argent tel que le définit la communauté internationale n'existe pratiquement pas en Afrique sub-saharienne. Une exception de taille est fournie par la République Sud-Africaine. C'est dire combien les outils classiques des blanchisseurs changent radicalement dans cette partie du monde. Le troc, inscrit dans la logique des activités mercantiles informelles, génère des mécanismes d'intégration de l'argent sale sur plusieurs niveaux.

Le niveau le plus simple, et dont les bénéfices irradient dans l'ensemble des populations impliquées, n'arrive que rarement jusqu'aux circuits bancaires. Néanmoins, il est important. Il se dilue dans l'ensemble des transactions informelles, toujours en expansion, qui caractérisent l'économie africaine dans son ensemble. Il

concerne la seule plante à drogue localement produite et générant des bénéfices importants, c'est-à-dire le cannabis. Dans une région du monde riche en trafics de devises, pauvre en liquidités, jouant sur des taux de change arbitraires et des tendances inflationnistes endémiques, le cannabis peut parfois prendre le rôle de la « monnaie forte », pour les échanges massifs, souvent transfrontaliers, concernant des produits de première nécessité et ne générant pas de plus-values exceptionnelles.

Si les bénéfices du cannabis troqué ou vendu de la sorte n'atteignent que rarement les banques, ils n'en sont pas moins blanchis, aussi bien au niveau du producteur, du commerçant que du *dealer*. A ce niveau, le blanchiment améliore le quotidien et il permet parfois également des investissements relativement peu importants : achat de vélos, de voitures, de matériel de construction, etc¹².

Si ce blanchiment massif des bénéfices de la production et de la revente du cannabis peut paraître s'inscrire dans une logi-

que d'économie de subsistance¹³, une variante du troc, utilisant des mécanismes similaires, blanchit des sommes autrement plus considérables en les introduisant au cœur du système bancaire international. Dans ce cas, l'argent de la drogue achète d'autres produits à haute valeur ajoutée qui font office de monnaie nominale. Ces produits - or, diamants, métaux non-ferreux (mais aussi produits agricoles de rente, comme le café) - participent aux échanges informels à haute plus-value depuis longtemps et leurs filières, bien rodées, sont souvent protégées par des intérêts d'États, des individus haut-placés, voire des intérêts géopolitiques extra-continentaux.

Ainsi, pour ne donner qu'un exemple, plusieurs pays africains apparaissent comme exportateurs de diamants sans pourtant en être producteurs. D'autres se trouvent en porte-à-faux entre la production qu'ils déclarent exporter et les carats effectivement négociés sur le marché d'Anvers. La communauté internationale semble accepter cet état des choses comme une fatalité. Mais, en amont, le trafiquant de drogues achète avec ses bénéfices des diamants au marché noir, et les revend à des négociants spécialisés chargés habituellement de collecter les pierres précieuses chez les producteurs et les mineurs-creuseurs indépendants.

Ces deux pratiques, qui utilisent des formes de troc à deux niveaux diamétralement opposés, connaissent des variantes infinies au sein desquelles le produit à haute plus-value joue le rôle de *monnaie d'échange* chaque fois qu'il s'insère dans une filière ou un réseau relativement « protégés ». Il n'est donc pas étonnant de voir surgir des espaces de non-droit, conquis par des armées privées, chargées de la conquête de l'administration et de l'exploitation de régions produisant des produits de haute plus-value (Sierra Leone, province du Kasai en RDC, région diamantifère de Luanda en Angola par

exemple) devenir, par ailleurs, des plaques tournantes de distribution de drogues (cocaïne en l'occurrence) et des pratiques de blanchiment des capitaux issus de cette distribution basés sur le troc, généralement à dimension continentale, parfois transcontinentale¹⁴.

Le troc n'est pas forcément l'apanage du continent africain. Il est utilisé dans d'autres parties du monde, et plus particulièrement dans les pays de l'ex-Union soviétique. En Arménie par exemple, on troque (avec l'Iran et les pays du Golfe) les métaux non-ferreux récupérés (mais aussi du fer) sur les carcasses de l'énorme infrastructure industrielle abandonnée du pays, avec des produits de première nécessité et de l'héroïne. Le blanchiment se fait à travers l'achat de ces mêmes infrastructures dépouillées, de propriétés agricoles ou de maisons, et à travers les casinos et magasins de luxe, souvent propriété des mafieux. Les réseaux diasporiques de ce pays permettent des connections au niveau du trafic et du blanchiment aussi bien avec le Moyen Orient (Liban) que les Amériques (Argentine, USA, Canada) et la Russie. De la sorte, l'Arménie est devenue une sorte de place *offshore* non déclarée, refusant (elle considère que c'est pour elle une question de survie) toute velléité de contrôle dans sa politique bancaire.

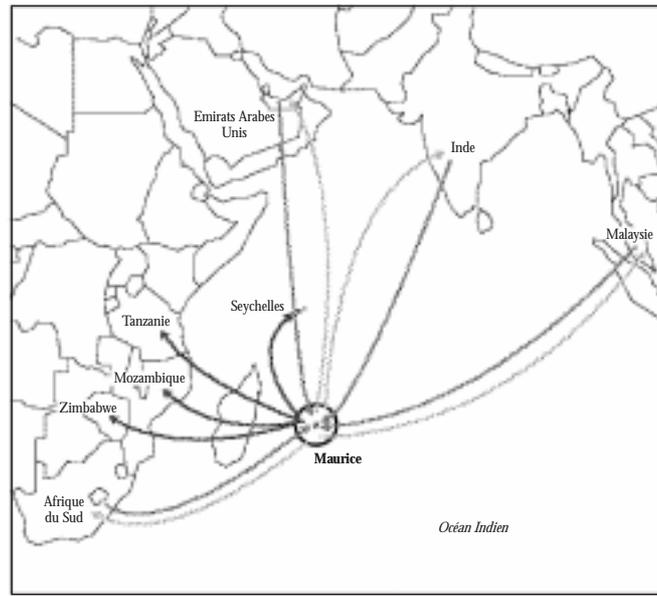
Les organisations criminelles colombiennes, utilisant le tandem sur et sous facturation (accompagné d'échanges de dessous-de-table en liquide -pesos, narcodollars-), avec des exportateurs américains de biens légaux, ou en achetant des entreprises américaines dotées de filiales en Colombie, introduisent une variante (légèrement plus sophistiquée), aux pratiques citées ci-dessus.

Les transactions informelles

La pratique des lettres de change (et ses variantes par fax, E-mail ou téléphone) qui existe aussi dans le monde occidental où



Schéma n° 1
Complémentarité de l'envoi informel
et formel dans le blanchiment d'argent, l'exemple de l'Ile Maurice



- Première phase** : envois d'argent informels
- Deuxième phase** : envois d'argent par transferts électroniques, investissements
- Troisième phase** : investissements formels, mettant à profit les facilités fiscales

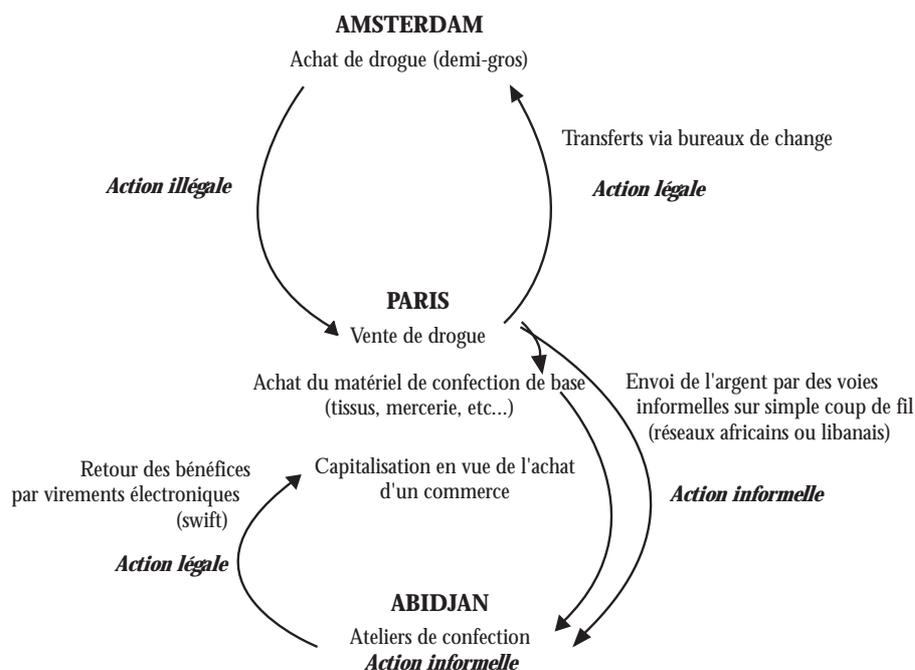
Source : OGD

les banques l'appellent « la charette », est extrêmement développée en Afrique Australe, d'autant plus qu'elle facilite les relations économiques avec le sous-continent indien (et secondairement la Chine), d'où est issue une importante diaspora. Le système des « banques informelles » a déjà été étudié et des mesures les concernant sont prévues par le GAFI. Mais en Afrique Australe, et surtout sur la Côte Est, où le cloisonnement ethnique est important et où les communautés issues du continent asiatique jouent un rôle économique majeur, le *hundi* a pris des formes d'une sophistication exceptionnelle. Il fonctionne surtout pour évacuer des sommes considérables vers l'Inde, le Pakistan, la Malaisie et les pays de la péninsule arabique depuis le continent africain. Une fois blan-

chis, ces capitaux reviennent ensuite et permettent aux trafiquants de bénéficier d'avantages fiscaux et de facilités d'investissements, notamment dans le cadre des programmes de privatisations (Ile Maurice, Afrique du Sud, Mozambique, Tanzanie, etc.).

Sur la Côte Est africaine, la communauté libanaise utilise les mêmes procédés en passant surtout par le Liban, Chypre et la péninsule arabique, mais aussi par l'Europe, le Canada et l'Amérique Latine (Argentine et Brésil en particulier). Ces mécanismes sont loin d'affecter uniquement le continent africain, et d'être le fait d'organisations criminelles sophistiquées. Voici un exemple d'un petit trafiquant africain, qui agit pour son propre compte, et qui a mis en place un *réseau intégré* pour distribuer par mois, en moyenne, un demi-

Schéma n° 2
Exemple d'un réseau intégré organisé par une seule personne,
utilisant comme relais uniquement la famille (sens large)



Source : OGD

kilo d'héroïne et un autre de cocaïne, dans la région parisienne.

Ainsi, le système bancaire informel participe au blanchiment de l'argent qui se fait, pour l'essentiel, hors du continent africain. En fait, si les procédures sur les appels d'offres et les licences étaient moins opaques en Afrique même, et si les pays africains n'avaient pas un tel besoin d'investissements « étrangers », ce système ne serait pas aussi efficace. Mais il est, à moyen terme, le plus pervers parce qu'il a besoin d'un désordre et d'une corruption ambiants pour pouvoir s'épanouir. Dans le cas précité, un contrôle douanier strict (sur des marchandises n'ayant rien à voir avec le trafic de drogue) serait suffisant pour rendre impossible cette opération. Mais cette dernière, tout en étant significative est d'une importance minime, en ce qui concerne le blanchiment des fonds.

Ainsi, les douaniers ne perçoivent que 100 à 250 FF par valise ; des opérations d'une envergure plus significative, et, par définition, moins décelables, les moyens mis en place et le niveau de corruption sont autrement plus importants.

Il n'est donc pas étonnant que les investissements concernant les privatisations (Ghana, Togo, Côte d'Ivoire, etc.), ceux qui visent les bureaux de change (Mozambique, Zambie, Ghana, Nigeria, Bénin, etc.), les casinos (Afrique du Sud, Swaziland, Lesotho, etc.), les infrastructures touristiques (Afrique du Sud, Ile Maurice, Iles tanzaniennes de Zanzibar et de Pemba, Maroc, Tunisie, Egypte, etc.) et certaines infrastructures lourdes (Afrique du Sud, Mozambique, Zimbabwe, Egypte, Tunisie, Côte d'Ivoire) combinent interventions politiques évidentes, appels d'offres de façade ou inexistantes et fonds douteux.



Les envois informels reviennent, en partie, dans les pays initiaux. Mais des variantes existent. Ainsi, de l'argent envoyé (et blanchi) en Malaisie ou en Inde (depuis l'île Maurice ou la RSA par exemple), peut être viré en Tanzanie, au Zimbabwe ou au Mozambique et vice versa. Il peut permettre la mise en place d'une usine textile à Madagascar, ou l'achat d'une plantation de canne à sucre en Bolivie. En fait, il peut garantir l'impunité au développement d'activités trafiquantes portant sur un autre produit (cocaïne par exemple), sur un autre pays permissif (Chypre, Russie par exemple) ou un autre continent (Amérique Latine par exemple).

Il n'est donc pas exagéré de dire qu'en Afrique, le problème est moins le blanchiment que le laxisme et la corruption. Mais les investissements résultant du blanchiment d'argent créent à leur tour des espaces d'impunité qui participent au développement du trafic. Malheureusement, les personnes impliquées dans le trafic de drogues étaient préalablement (et encore souvent aujourd'hui) également impliquées dans des trafics « autres », inhérents, en Afrique Australe, à la situation conflictuelle et à l'embargo, liés, au reste de l'Afrique aux conflits et aux jeux géopolitiques (RDC, Angola, région des grands lacs, Egypte, Soudan, etc.) et par conséquent très protégés¹⁵. En Afrique Australe par exemple, toutes les forces de l'histoire, qu'elles soient économiques, politiques ou sociales, ont été, à un moment ou un autre, mises dans l'obligation de créer des voies occultes d'approvisionnement, de « casser » des embargos, de trouver des moyens de financement dans des trafics de tout genre. Ce va-et-vient du balancier entre activités légales et illégales, dans un milieu où la ségrégation politique et ethnique s'appuyait sur les logiques diasporiques ou de survie, a renforcé des mentalités qui voyaient dans l'Autre ou dans l'Administration un obstacle, voire un ennemi, à leur développement.

Aujourd'hui, les « casseurs d'embargo » et les *freedom fighters* jouissent du statut social de bienfaiteur, continuent dans la même logique, introduisant des produits nouveaux, à haute plus-value à cause de leur prohibition, dans les réseaux rodés par l'histoire. Quand cela est nécessaire (mais en Afrique Australe les législations antiblanchiment sont quasi-inexistantes), ils utilisent les mécanismes précités qui leur procurent des bénéfices supplémentaires (détaxes, facilités fiscales, investissements *offshore*).

On pourrait énumérer plusieurs cas de cette dérive trafiquante dans l'ensemble du continent africain mais l'un d'eux nous paraît exemplaire. Au Soudan, les factions en guerre, chacune de son côté, s'investissent dans des logiques inhérentes au conflit qui les oppose. Les guérillas du sud doivent intégrer les trafics issus des pays voisins (Kenya, Ouganda) et qui leur procurent des armes. Mais ces mêmes pays créent de la sorte des filières et des réseaux qui, sous couvert de trafic d'armes, écoulent des produits autres (comme la drogue). Le gouvernement soudanais, quant à lui, par le biais de crédits documentaires et de garanties d'Etat, permet le blanchiment d'argent issu des pays du Proche et Moyen-Orient (Liban, Emirats par exemple) dans le cadre de la solidarité islamique. La baisse tendancielle du cours des matières premières pousse par ailleurs certains pays privés d'un marché formel et en manque de liquidités à écouler leurs stocks, auprès de *traders* indépendants payant *cash*, comme cela a été le cas pour la production annuelle de coton au Soudan pour l'année 1997. Dans ce cas, des capitaux douteux se transforment en matières premières, écoulées dans le marché formel à des prix compétitifs permettant de la sorte le blanchiment. Ce genre de transactions, tout en utilisant des liquidités monétaires, s'apparentent à un service de troc (matières premières contre devises non déclarées).

Les embargos

L'expérience sud-africaine avait déjà indiqué à la communauté internationale qu'une situation conflictuelle jumelée à un embargo régional ou international générerait une mentalité trafiquante dans les plus hautes sphères des Etats et des organisations qui les combattaient. Mais cette expérience n'a en rien évité l'embargo grec vis-à-vis de la Macédoine, ni celui de la communauté internationale vis-à-vis de la Serbie. En ce sens, le fait que ces embargos, qu'ils soient justifiés ou pas, soient criminogènes n'a en rien empêché qu'on les décrète¹⁶. Il en est de même (et sur une échelle plus grande quant à ses effets), en ce qui concerne l'embargo décidé contre l'Irak. Il est la source (avec la guerre anatolienne) de la criminalisation de plusieurs institutions et de la société turque et du renforcement de ses liens avec des structures criminelles. L'embargo associé à une guerre (qu'elle soit réelle, comme c'était le cas en Bosnie, ou virtuelle comme au Kosovo) crée une dynamique sur trois niveaux¹⁷ :

1. l'Etat essaie d'imposer ses prérogatives, les groupes opposants cherchent à se les approprier ;

2. les acteurs « belliqueux » créent des structures de développement économique à travers la logique d'une économie informelle, l'Etat, lui, s'y insère pour toucher sa part ;

3. les agents de l'économie formelle, quant à eux, essaient de créer les structures les plus adéquates pour drainer les bénéfices de ce commerce.

Il s'agit donc de déterminer, autant que faire se peut, un modèle de ces interpénétrations diverses, en prenant l'exemple de la Turquie. C'est à notre sens l'exemple le plus complet. Il a l'avantage supplémentaire d'irradier aussi bien dans la vie économique du Proche Orient arabe que sur celle de Chypre, s'appuyant là sur un autre conflit virtuel.

La guerre menée depuis dix ans contre le

PKK constitue pour l'économie turque un gouffre. Quelque 10 milliards de dollars sont dépensés chaque année. Cela constitue, en chiffre médian, autour de 12 % du produit national brut, et 45 % du budget. Les seules opérations en Irak en 1995 représentent des dépenses de l'ordre de 50 trillions de livres turques. Cependant ceux-ci ne sont que les chiffres institutionnels. Ils ne prennent pas en compte les bénéfices divers que retirent tous les agents du conflit, l'Etat turc et ses représentants inclus.¹⁸

La particularité de ce conflit, du moins en ce qui concerne la période de « l'après guerre du Golfe » réside dans le fait qu'un territoire (le Kurdistan) se partage entre une région en guerre (Turquie) et une autre qui, de l'autre côté de la frontière, joue le rôle de sanctuaire générateur de richesses s'appuyant sur un embargo international (Irak) qui profite à tous les acteurs de la guerre.¹⁹

Les taxes informelles

Dans un espace transfrontalier assez vaste, la base de la plus-value obtenue par tous les belligérants (et les circuits mercantiles qui les entourent) vient de l'économie liée à l'embargo. Toute autorité, qu'elle soit civile, militaire ou rebelle perçoit, sous la forme de prédation et des deux côtés de la frontière, des « taxes », ayant l'aspect formel (prix du visa par exemple 25 dollars) et informel (*bakchich* pour le même visa 400 dollars). Ainsi, chaque voiture, chaque individu est une proie dont le prix est désormais codifié. Les routes menant aux frontières sont elles-mêmes traversées par des « frontières informelles » départageant autorités claniques diverses, représentants de l'administration nationale ou locale (municipale, régionale), espaces contrôlés par la guérilla ou par des chefs de guerre et enfin par des bandes indépendantes ayant comme seul but la mise en place d'un « péage informel ». Les opéra-

tions militaires sont ainsi dirigées par la volonté de contrôler une parcelle du territoire et très souvent se limitent à un *statu quo* départageant les autorités diverses.

Contrepartie à cette économie de la prédation, la contrebande devient un jeu d'enfants. Le passage est toujours taxé mais jamais contrôlé et encore moins arrêté. Autre conséquence de l'embargo : quand tout produit est interdit de passage comment départager marchandise licite et illicite²⁰ ?

Pour revenir à la Turquie, une décision politique de Bagdad²¹, et les tendances inflationnistes de la monnaie turque, ont transformé l'ensemble de la région en une zone dollar-mark. Aucune des transactions ci-dessus ne se concrétise en dehors de ces deux monnaies. Ainsi, les frontières anatoliennes se sont transformées en une machine de production de devises pour toute « autorité » ayant pu s'y greffer. Selon Seymour Diken, vice-président de la Chambre de commerce de Diyarbakir, près de 3 000 camions passent quotidiennement la frontière turco-irakienne. Ce « pipeline à roues » a rapporté aux seuls camionneurs, en 1994, 600 milliards de livres. Mais les bénéfices ajoutés (taxes formelles et informelles, produits achetés et vendus, etc.) dépassent les 3 000 milliards. A qui profite leur taxation ? A la préfecture de Sirinak par exemple, et de manière décroissante : le

cabinet de la préfecture, la municipalité de Sirinak, le PKK, le mufti, le club sportif de Sirinak, la Fondation pour le renforcement de la police, etc.

Quand la drogue devient le produit essentiel de survie ou la source principale de l'économie d'une région, la prédation (forme de blanchiment en soi), peut être rationalisée et codifiée. Pour ne prendre en exemple que celui du district de Khogiani dans le Nangahar (Afghanistan), on peut élaborer le tableau suivant :

Pour revenir à un Etat mieux structuré, si l'Etat turc ne perçoit pas directement des taxes sur une frontière en situation d'embargo, plusieurs institutions de ce même Etat, qui sont ses courroies de transition, en profitent. Le chiffre d'affaires quotidien du commerce frontalier avec l'Irak représente près de 10 milliards de livres par an. Le contrôle de l'économie de la drogue et du trafic pétrolier est un enjeu pour lequel mafias, armées, services secrets et guérilla se livrent une concurrence effrénée. D'autant plus qu'il permet de financer aussi bien des activités militaires clandestines que des investissements économiques formels.

Les profits tirés du trafic de drogues et de la contrebande sont investis, grâce au relais des partis politiques et des structures bancaires, dans le processus de privatisations sauvages qui se développe parallèle-

Tableau n° 2
« Taxation » du cycle de l'héroïne
Sur une production de l'ordre de 4 200 kg d'opium (700 hectares x 60 kg/hectare) en 1997,
les « taxes » annuelles se décomposent de la sorte (en dollars) :

Taxe sur les producteurs	6 000 000
Taxe sur la transformation (labos)	6 à 8 000 000 ¹
Taxe sur la circulation (routes frontières)	7 à 9 000 000 ²
Total	21 000 000 ³

Source : OGD

1 Les prix varient par rapport à l'emplacement : si les laboratoires sont en Afghanistan ou au Pakistan.

2 Les prix varient par rapport au produit transporté (opium ou héroïne).

3 Ainsi, si l'opium est transformé sur place, la taxe est plus élevée sur les transports, et vice-versa. Mais dans l'ensemble, le total des taxations reste relativement stable.

ment à la guerre²². On assiste ainsi à la transformation du capitalisme d'État, « propriétaire » au début des années 1980 de près de 70 % de l'économie, en un capitalisme reposant sur des structures politico-militaires et mafieuses qui, le plus souvent, se recourent. Le mode de fonctionnement est en fait assez similaire à celui qui se déroule en CEI : les agents d'un empire en guerre contre les dissidences s'approprient, à travers un processus de privatisations sauvages, les ressources de l'État²³.

En Turquie, comme l'ont révélé les affaires liant, entre autres, le Parti de la Mère-Patrie (ANAP) au « baba » (parrain) Alaatin Cakizi et au banquier Engin Civan (PDG d'Emlabank) et d'autres scandales éblouissant l'ensemble du monde politique, tous les partis sont plus ou moins liés à des structures mafieuses. Leur action s'inscrit toujours (ou du moins l'affirment-ils) dans un cadre politique ou idéologique. En fait, les différends entre mafieux en Turquie sont très souvent présentés par la presse comme des conflits entre « clans » kurdes, turcs, pro-islamistes, pan-turcs, etc. Nous retrouvons le même schéma dans les républiques de l'Asie Centrale : la tentation, pour toute nouvelle force, même démocratique, religieuse ou ethnico-nationale de se financer par la drogue et le commerce transfrontalier est grande. Les tendances extrémistes « sont d'autant plus facilement tentées, que leurs homologues afghans ont une longue expérience en la matière et que la proximité et l'implication dans le conflit au Tadjikistan justifie beaucoup de choses et boucle le circuit drogue-argent-armes »²⁴.

En Anatolie turque, plus de 70 % de l'argent des trafics et de la prédation quitte la région du Kurdistan, pour réapparaître dans le reste du pays, et plus particulièrement sur la Côte méditerranéenne, dans la région Adana-Gaziantep, et dans les grands centres urbains (Istanbul, Izmir, Ankara, Trabzon, etc.). Ainsi, et malgré cette manne « venue de l'embargo et de la guerre », l'Est

anatolien continue à avoir un PNB de 300 dollars par habitant, tandis que celui du reste de la Turquie est d'un peu plus de 2 000 dollars. Plus que la répartition géographique des bénéfices, c'est leur localisation dans les secteurs de l'économie qui est intéressante : en premier lieu, les moyens de transport. Ces derniers s'organisent sur des axes géographiques ayant des caractéristiques de monopole se calquant sur les flux migratoires et économiques constants. Quelques exemples : la ligne Sivas-Strasbourg, filière *Koçgiri* dominée par les Kurdes kurmandji ; la ligne Emirdag-Schaerbeg (Belgique), dominée par les Turkmènes ; ligne Kulu-Stockholm, dirigée par des Alévis de Cappadoce. Certaines des firmes sont très anciennes²⁵, d'autres ont été créées dans les années 1980 surtout par les capitaux issus de la guerre et du trafic d'héroïne. Ainsi, les investissements des *maffyas* turques dans les activités « légales » des transports et du tourisme leur permettent de blanchir l'argent sale, mais également d'accompagner les mouvements de populations (émigration, commerce, tourisme, pèlerinages, etc.) et de couvrir l'extension du trafic des drogues et des êtres humains (immigration clandestine).

Plus simplement, en Afrique, la prédation traditionnellement faite sur les cultures de rente, se reporte sur celles de cannabis qui les remplace, dès lors qu'elles sont en crise à cause de la baisse tendancielle des prix. Dans ce dernier cas, la taxation informelle sur un produit licite préexistant ne fait que se rapporter sur une production illicite, garantissant par ailleurs son développement, comme cela semble avoir été le cas en Côte d'Ivoire.²⁶

OFFSHORE : DES ENCLAVES DU NORD AU SUD

En règle générale, l'« esprit d'entreprise » des organisations mafieuses, qu'elles soient



issues des pays du Nord ou du Sud, considère le processus de blanchiment comme un outil dynamique d'extension de leurs activités criminelles. Pour les trafiquants, blanchir c'est impliquer les représentants du pouvoir et ceux de l'économie formelle dans leurs activités. En ce sens, plus le secteur formel d'une économie et ses institutions sont fragiles et plus l'acte de blanchiment devient pour le trafiquant un outil d'« achat » d'impunité. Les « poches » du nord dans les pays du sud (comme les places *offshore* par exemple), qui font souvent abstraction de l'environnement socio-économique local irradiant, quant à elles, le modèle de permissivité concernant l'argent dans les activités trafiquantes. Dans les Caraïbes par exemple, le blanchiment d'argent devient le facteur essentiel de l'explosion du trafic.

Chaque fois que le trafiquant insère (aux trois niveaux consécutifs²⁷), l'argent de la drogue au sein de l'économie formelle, il a comme but supplémentaire d'introduire dans sa propre logique ses interlocuteurs. Plus une société est fragile et plus ces derniers se situent au centre du système.

Le « placement », tout d'abord, qui permet dans les pays du nord d'écouler d'importantes sommes en liquide, soit par des dépôts soit par des achats d'instruments monétaires dans les établissements financiers, permet, en outre, dans le Sud (et plus particulièrement dans les « poches » précitées) des investissements dans des secteurs brassant beaucoup de liquidités comme les casinos, le négoce de métaux précieux, les services d'encaissement de chèques, l'achat de restaurants, de bars, de voitures, d'avions, et surtout de biens immobiliers. Pour les investissements importants, le blanchisseur cherche systématiquement des associés issus de l'économie formelle, et des prêts bancaires immobiliers créant de la sorte une première symbiose entre le légal et l'illégal, impliquant des institutions financières dans des projets qui, par leur

importance même, vont devenir le meilleur bouclier contre tout contrôle²⁸. Dans les pays avides de capitaux et où les élites veulent préserver leur monopole politique en l'étendant sur celui lié aux réformes économiques imposées, l'argent placé s'associe non pas à de l'argent propre mais à des représentants de l'élite politique qui, par leur présence, garantissent le placement et permettent de passer outre les procédures et les contrôles classiques²⁹.

L'« empilage », qui consiste à multiplier les opérations financières : conversion du numéraire en chèques de voyage, en lettres de crédit, en actions ou obligations, achat et revente de biens, transferts électroniques de fonds etc., permet dans les pays du sud possédant une réglementation bancaire laxiste, une industrie de services financiers *offshore* et *inshore*. Mais cette industrie du laxisme ne se fait pas en catimini : elle se fait, dans la mesure du possible au grand jour parce qu'il est important que tout le monde sache où se trouve le pouvoir de l'argent et qui le protège. Ainsi, l'action économique dérive vers une action trafiquante. Qui osera inquiéter les bailleurs de fonds et leurs protecteurs ? Qui mettra en cause les investissements de ces mêmes personnes dans le pays ? Pour prendre l'exemple de l'île Maurice : Port Louis a la législation et les contrôles antiblanchiment les plus draconiens en tant que place *offshore*. Certes, des activités de blanchiment *offshore*, situées aussi bien dans le secteur bancaire et financier que dans le port franc et l'industrie textile, existent. Mais, contrairement à certains pays faisant figure de paradis fiscaux et de places *offshore*, à l'île Maurice, les activités *inshore* (commerçantes, industrielles, de l'immobilier et du jeu), constituent, en soit, un appel important pour l'argent de la drogue. L'imbrication entre les activités économiques (très performantes) et une administration pléthorique crée les conditions et les structures informelles

nécessaires au fonctionnement du système *interne* de blanchiment. A commencer par le financement des partis³⁰. La « couverture » du politique a, par exemple, permis la construction aussi bien de bâtiments de grand standing que de certaines cités ouvrières³¹. Les bénéficiaires sont multiples. L'argent de la drogue, mais aussi d'autres trafics comme par exemple la contrefaçon ou la vente de produits de marque à des marchés non autorisés comme en RSA, à l'île Maurice même ou en Europe (à titre indicatif, l'île Maurice apparaît dans les statistiques des douanes comme un des principaux fournisseurs de contrefaçons en France, au même titre que la Thaïlande ou la Chine), contribue à la mise en place d'infrastructures importantes sous la forme d'investissements privés et dégage de la sorte les financements de l'État, tout en augmentant les capacités d'accueil pour l'industrie touristique (marines, centres commerciaux, hôtels de grand standing etc.). Ainsi « l'intégration » des fonds s'acquiert en même temps *que l'impunité de l'action criminelle d'où est issu l'argent blanchi*. Là réside en fait une différence de taille avec les pays du Nord : au sein des pays occidentaux, le blanchisseur, aussi discrètement que possible, intègre par ses capitaux l'économie formelle. Dans le Sud (et nous incluons dans cette catégorie les pays sinistrés de l'ex-bloc soviétique), ce même blanchisseur achète (souvent de manière ostentatoire), une place prépondérante dans la société et l'économie du pays, et pérennise de la sorte ses activités criminelles.

Il n'est donc pas étonnant d'observer dans les « poches » du Nord localisées dans le Sud et dans les pays pris dans le maelström de la mondialisation, une explosion de la criminalité, une augmentation du trafic et de la consommation de drogues. Aux Caraïbes, qui sont parallèlement une porte d'entrée vers les pays auxquels elles sont « liées » (Pays-Bas, France, Grande-Bretagne, Etats-Unis, Russie,

Espagne, etc.), le trafic de drogues n'a pu prendre l'ampleur que nous connaissons qu'à travers les « franchises criminelles » achetées par les mécanismes de blanchiment. Ainsi, dans la majorité des îles de la région, la corruption se développe à une allure endémique au niveau du pouvoir politique et administratif. Très souvent, les forces de police - dont le rôle est justement d'arrêter le trafic -, se trouvent impliquées dans l'importation de la cocaïne, la culture de marijuana, le transport et la distribution de drogues. Les exemples de corruption dans les plus hautes sphères des Etats se multiplient : le frère cadet du Premier ministre d'Antigua et Barbuda a été arrêté pour trafic de drogue ; à St. Kitts et Nevis, des sources bien informées portent à croire que les deux principaux partis politiques sont en relation avec l'argent de la drogue, sans compter tous les ministres qui ont été impliqués ou reconnus coupables de trafic de stupéfiants à Antigua et Barbuda, aux Bahamas, à Montserrat et dans les îles Turques et Caïques.

UNE ÉCONOMIE NÉCROSÉE : LES EFFETS PERVERS DU BLANCHIMENT DANS LE SUD

C'est dans ce contexte d'Etat fragilisé et de montée en puissance de l'impact de la drogue que les dangers de la narco-démocratie deviennent réels. Pour l'administration américaine, le problème le plus préoccupant posé par le trafic de drogues est sa capacité illimitée à corrompre les institutions politiques des pays de la région. En clair, les institutions économiques, politiques et sociales sont menacées quand l'argent de la drogue peut soudoyer et éliminer, (suivant la nécessité), les officiels, la police, les gardiens de prison, les hommes politiques, les ministres, les juges, les banquiers, les jurés, et surtout, les électeurs³².



Pour autant, la manne d'argent qui transite³³ ou s'investit dans ces « poches » du Nord contribue-t-elle au développement ? La réponse est négative : le chômage augmente, les institutions démocratiques chancellent, la région dans son ensemble, depuis 15 ans, s'appauvrit. En conséquence, la consommation de drogues ne fait qu'augmenter.

Dans certains pays du Sud, on voit pourtant se dessiner une volonté d'intégrer l'économie de la drogue dans l'économie officielle. Dans certains cas, il ne s'agit plus d'une logique de rente ou de valorisation maximale d'un capital acquis, mais plutôt d'une décision issue d'une sensation d'impasse. Conscients d'une réalité ambiante génératrice de corruption, certains cherchent de la sorte à éviter que leurs institutions ne soient débordées par une logique trafiquante sans se poser la question que la valorisation de la mentalité et des pratiques criminelles dans la gestion de l'Etat ne peut en aucun cas être une réponse aux dangers issus de l'intégration de l'argent sale dans l'économie formelle. En ce sens, la position au moins condescendante de certains Etats et institutions internationales vis-à-vis des pays où la criminalité et les pratiques mafieuses en relation avec l'Etat sont considérées comme un moindre mal (Russie, Pakistan par exemple), sous-estimées (Birmanie, Pérou, Argentine par exemple), voire tues pour des raisons géopolitiques (Turquie, Maroc par exemple) est un très mauvais

exemple et un sujet de découragement pour la société civile. Mais elle est surtout un frein au développement, voire un facteur de régression pour l'Etat, l'économie et le développement des institutions démocratiques³⁴.

Si le trafic de drogues et le blanchiment de ses bénéfices s'affirment comme une composante de plus en plus importante de l'économie dite « informelle », cette dernière tend à devenir de plus en plus « irréaliste ».

Déconnectés du marché et des besoins réels des consommateurs, des pans entiers de l'économie informelle tendent de plus en plus à n'être qu'une « couverture » pour le trafic. Or, dans le Sud, la différence entre activités formelles et informelles est bien souvent toute théorique. Les principaux opérateurs économiques locaux jouent la plupart du temps sur les deux tableaux. Ainsi, « l'irréalité » croissante de l'économie informelle tend-elle à se transmettre à l'économie formelle, ce qui implique un danger de « nécrose » pour les économies du Sud, allant de pair avec le renforcement de la corruption.

Par ailleurs, l'économie de la drogue dans son ensemble vise à la création d'une population de consommateurs captifs, et soustrait de la sorte une partie importante des liquidités au marché formel. Ainsi, elle pénalise les règles mêmes de l'économie, retarde l'émergence d'une population de citoyens et travestit la nature des investissements et des conquêtes de la société civile.

BIBLIOGRAPHIE

- AICARDI DE SAINT PIERRE, M. (Sous la direction de), *Afrique du Sud, Afrique australe. Interdépendances et antagonismes*, La documentation française, N° 184. 1997.
- ALTERNATIVES SUD, *Drogues et narcotrafic : le point de vue du sud*, L'Harmattan. Paris 1996.
- ARCHAMBAULT, E. ET GREFFE, X. (Sous la direction de), *Les économies non-officielles*, La Découverte. Paris 1984.
- BANQUE MONDIALE, *L'Etat dans un monde en mutation*, Washington 1997.
- CALVI, F. ET SISTI, L., *Les nouveaux réseaux de la corruption*, Albin Michel Paris 1995.
- CONTAMIN, B. ET MEMEL FOTÉ, H. (eds), *Le modèle ivoirien en questions, crises, ajustements, recompositions*, Kathala-ORSTOM, Paris, 1997.
- DE KOCHKO, D., *Géopolitique de la drogue en Asie Centrale*, Recherches internationales Dossier Asie Centrale Paris, 1996.
- DIENER, P., *Droit de la défiscalisation dans les DOM-TOM : Réalité et mirages*, Dalloz. 1994.
- DOGU, P., *Ciller Ozel Orgutu*, Kaynak Yayinlari. Istanbul 1996.
- GAFI VIII, *Rapport annuel 1996-1997*.
- KOPP, P., *L'économie de la drogue*, La Découverte, Paris 1997.
- KOPP, P. (Sous la direction de), *L'économie du blanchiment*, Association d'économie financière, 1995.
- MAPPA, S., « Développement, social bonds and public authorities », intervention au Forum de Delphes, Lagonissi, Septembre 1997.
- MAPPA, S., *Pouvoirs traditionnels et pouvoir d'Etat : l'illusion universaliste*, Karthala, Paris, 1998
- MISSER, F. ET VALLÉE, O., *Les gemmocraties, l'économie politique du diamant africain*, Desclée de Brouwer, Paris 1998.
- MIGNOT-LEFEBRE, Y. ET LEFEBVRE, M., *Les patrimoines du futur : les sociétés aux prises avec la mondialisation*, L'Harmattan, Paris 1995.
- OGD, *La Situation des drogues en Afrique Australe*, rapport pour la Commission européenne (DG 8), Paris, 1998.
- PAULIN, E., *Théories de la spécialisation internationale et économies insulaires : le cas des îles des Caraïbes*, L'Harmattan, Paris 1997.
- REVUE INTERNATIONALE DE POLITIQUE COMPARÉE, *La corruption : une approche comparative internationale*, De Boek université Bruxelles 1997.
- SODOGO, A., *Dévaluation, croissance et équilibres macro-économiques : le cas de la Côte d'Ivoire*, Kathala-ORSTOM, Paris, 1997.

NOTES

1. Ainsi, au Pérou, la dérégulation des marchés depuis 1991 faisant suite au plan accepté par le FMI, a favorisé une baisse importante de la production agricole nationale. La superficie des plantations de maïs est passée de 73 000 ha en 1988 à 3 000 ha en 1992, les données étant similaires pour le riz. Parallèlement, 737 000 t de maïs et 418 000 t de riz sont importées en 1992. En conséquence, depuis 1992, les producteurs locaux se tournent vers les productions illicites de la coca.
2. A prononcer Synora.
3. Pour ne citer qu'un exemple, le rapport de la Banque Mondiale, « L'Etat dans un monde en mutation », Washington 1997 : celui-ci indique (page 6) que « La mise en place d'une gestion publique responsable suppose en général, à long terme, l'existence de contre-pouvoirs institutionnalisés ». Si la mise en place de ces derniers est un objectif à long terme, c'est justement, dans l'esprit du rapport, pour qu'elle ne soit pas un *a priori* dans l'aide octroyée aux gestionnaires institutionnels, accusés par ailleurs dans ce même rapport (page 11), de s'attribuer le monopole de « la fourniture des équipements collectifs, des services sociaux et d'autres biens et services... ce qui supprime toute incitation à en améliorer l'efficacité ». A notre sens, leur monopole décisionnel sur les investissements et leur pouvoir discrétionnaire sur les marchés publics est aussi dangereux et déstabilisateur pour le développement que pour la démocratie.
4. Quoiqu'à notre sens, lorsque des administrateurs d'institutions internationales sont en même temps consultants d'entreprises chargées de contrôler des pays concernés par des prêts internationaux, (ce qui a été le cas pour la Banque mondiale), il faut nuancer le terme angélisme.
5. Au sujet de la loi face à la mondialisation : Sophia Mappa, *Pouvoirs traditionnels et pouvoir d'Etat : l'illusion universaliste*, Karthala, Paris, 1998.
6. Le Mexique est devenu une plaque tournante des trafiquants sud-américains, mais aussi russes et asiatiques.



7. Voir GAFI VIII, Rapport annuel, 1996-1997.
8. In « L'économie du blanchiment » sous la direction de Pierre Kopp, Association d'économie financière, 1995.
9. Malgré cela, l'activité du blanchisseur paraît dans le Nord comme un métier sans risques excessifs.
10. Au TRACFIN, on s'étonne des virements importants effectués depuis la Côte d'Ivoire et le Sénégal vers la France.
11. Les mécanismes de blanchiment classiques, qui existent dans des « poches » de modernité tout au long de l'aire du Tiers Monde, ont été maintes fois décrites (*offshore* des Caraïbes, carabisation de l'océan indien, dragons du sud-est asiatique, Colombie et cône sud latino-américain etc.). Nous ne les citerons, qu'en relation avec des structures de blanchiment spécifiques aux traditions du Sud. De même, nous ne traiterons pas les mécanismes de blanchiment pratiqués dans le Sud qui reproduisent ceux, classiques, du Nord.
12. On pourrait comparer cette économie à celle qui prévaut souvent dans les quartiers difficiles des villes occidentales : l'argent de la drogue, tout en n'étant pas primordial à l'économie du quartier subvient de manière diffuse à certains besoins, qu'ils soient élémentaires ou procurant un bien-être symbolique.
13. Cela va sans dire que pour les trois quarts de l'humanité les transactions en espèces sont la règle. Ainsi, pour le Sud, un virement électronique peut paraître plus suspect qu'un dépôt, fut-il important, d'argent liquide.
14. voir « Les gemmocraties, l'économie politique du diamant africain » de François Misser et Olivier Vallée et l'étude de l'OGD sur « la Situation des drogues en Afrique Australe ».
15. Dans ce sens, il faut indiquer, encore une fois que tous les aspects du phénomène drogues trouvent leur source dans le passé et qu'ils ne pourront être combattus efficacement qu'avec la liquidation de cet héritage.
16. Les bénéfices d'un embargo et la quasi-obligation de ses opérateurs de côtoyer le monde du crime et ses circuits de « blanchiment » sont très importants : les profits de la flotte marchande grecque durant les embargos successifs de Corée, du Vietnam et de Cuba sont plusieurs fois supérieurs aux bénéfices issus de la fermeture du canal de Suez. Mais ils ne sont pas anodins : injecter dans l'économie formelle (et par les mêmes voies) les bénéfices du pétrole mais aussi des armes et des produits hautement prohibés comme les drogues, « oblige » et pour toujours.
17. Le mécanisme est universel : on le retrouve au niveau des frontières entre la Tunisie, l'Égypte et la Libye, aux frontières entre la Thaïlande et le Cambodge, à Cuba et les îles caraïbes avoisinantes etc.
18. En premier lieu, il faudrait citer les taxes formelles, même si, elles aussi, peuvent être en partie dévoyées : 5 % des bénéfices des banques et des entreprises, 10 % des contraventions, 10 % des cartes grises et des licences de port d'arme, 5 % des bénéfices de la loterie nationale.
19. Il n'est pas inutile de souligner que durant la période d'avant la guerre du Golfe, la situation était quasiment inverse : entre 1988 et 1991, près de 5000 villages kurdes avaient été détruits en Irak, l'armée irakienne combinant politique de terreur et ralliement des populations, suivis d'un exode rural et d'une urbanisation quasi forcée vers des villes de préférence lointaines du Kurdistan. L'Anatolie à l'époque, jouait le rôle d'arrière-pays et les clans de l'UPK et le PDK, aujourd'hui maîtres du Kurdistan irakien, étaient protégés par les autorités turques. C'est là une des raisons de l'invasion de l'armée turque en 1994 : renforcer leurs « affiliés » aux dépens du PKK, gardant toujours ainsi une présence en Irak.
20. En effet, si les produits classiques (pétrole, produits de première nécessité, etc.) représentent une part importante de ce commerce, la drogue constitue l'aspect le plus lucratif. La Turquie est désormais le premier « transformateur » et exportateur d'héroïne destinée au marché européen. Cette drogue constitue, toutes activités incluses (importation du produit semi-brut - morphine-base -, transformation, exportation, distribution, blanchiment), un facteur déterminant du développement des acteurs économiques turcs.
21. Essayant d'isoler la région kurde, le régime irakien a retiré ses billets de banque et a décrété leur « non-échangeabilité » au Kurdistan. En fait, cette mesure a eu des résultats contraires.
22. Le président Ozal avait déclaré en 1994, en présence d'un journaliste du *Times*, qu'il serait « toujours trop tôt pour reformer le système bancaire ; un jour les pressions internationales seront insupportables, alors on avisera ».
23. Privatisations peu contrôlées, multiplication des banques privées, d'assurances et de commerces divers, interpénétration entre le criminel et ce qui ne l'est pas en raison des flottements juridiques, implication entre politique et « milieu » sont, d'après Dimitri de Kochko, avec les nécessités d'évasion de capitaux, les conditions, extrêmement favorables pour le crime organisé, régissant les économies des pays de la CEL. in : *Recherches Internationales*, n° 46, Automne 1996.
24. in : *Recherches Internationales*, Dossier Asie centrale, Dimitri de Kochko, « Géopolitique de la drogue en Asie Centrale », Paris, 1996.
25. Comme Varan ou Ulusoy.
26. In Sodogo, A. : « Dévaluation, croissance et équilibres macroéconomiques : le cas de la Côte d'Ivoire » in Contamine, B. et Memel Fotê, H (eds) : *Le modèle ivoirien en questions, crises, ajustements, recompositions*, Kathala-ORSTOM, Paris, 1997.
27. « placement », « empilage », « intégration ».
28. A Sainte Lucie et à Saint Martin (Caraïbes) deux grandes institutions financières françaises ont été entraînées dans des investissements immobiliers touristiques très importants, pour protéger des financements douteux.



29. Pour prendre l'exemple du Zimbabwe, citons la cession sans appel d'offres de la centrale thermique de Hwange à la société malaysienne YTL Corporation (qui a fait l'objet de remontrances du FMI), le marché du téléphone cellulaire (depuis, la cession a été annulée après les pressions des Etats-Unis et de l'Allemagne), ou encore le contrat de construction du nouvel aéroport international, remporté par une société chypriote représentée par le neveu du président Mugabe.

30. Pour citer un haut fonctionnaire du port franc de l'île : « A Maurice, des gros commerçants, des hommes d'affaires importants financent tous les partis politiques sans exception ; ils acquièrent de la sorte des protections qui leur permettent parfois de lier, sans grand risque, activités légales et illégales, surtout quand ces dernières sont ponctuelles et génératrices de plus-values importantes ».

31. Les remarques les plus communément entendues par la police financière et les douanes sont :

« A plusieurs reprises des ordres venus d'en haut nous ont empêché de fouiller des conteneurs ».

« Pour certains chargements, il est hors de question d'engager une procédure de fouille ».

« Mieux vaut ne pas fouiller, les conséquences seraient trop graves ».

32. A titre d'exemple, en Jamaïque, un kilo de cocaïne équivaut au salaire annuel d'un magistrat

33. A titre d'exemple pour la région Caraïbe : \$ 61 milliards déposés en 1986, \$ 300 milliards en décembre 1993, \$ 341 milliards en juin 1994, etc.

34. In Sophia Mappa : « Development, social bonds and public authorities », intervention au Forum de Delphes, Lagonissi, septembre 1997.

